

grille des spécifications
ville de val bélair

11.23 01 01

feuille

(ANNEXE B

cette grille fait partie intégrante du règlement d'urbanisme no VB-172-79

AMENDEMENT 5-79)

authentifiée ce jour 3-12-79 le maire

le secrétaire-trésorier

YVAN DUBE

GREFFIER

SERGE MAINGUY

	SPÉCIFICATIONS										
		74.1									
CLASSES DES USAGES PERMIS	10 AGRICULTURE, FORESTAGE, PÊCHE										
	agriculture 11										
	forestage et pêche 12										
	20 MINES, CARRIÈRES, PUIXS DE PÉTROLE										
	30 INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES										
	lourdes 31										
	artisanales 32										
	autres 33										
	40 COMMERCES										
	de gros 41										
	d'alimentation 42										
	de vêtements et marchandises générales 43										
	de spécialités 44										
	de l'automobile 45										
	50 SERVICES										
	commerciaux 51										
	personnels 52										
	professionnels 53										
	financiers, administratifs 54										
	éducatifs 55										
	60 TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, UTILITÉS PUBLIQUES										
	transports 61										
	autres transports 62										
	entreposage 63										
	communications 64										
	utilités publiques 65										
	70 USAGES COMMUNAUTAIRES										
	de culte 71										
	d'éducation 72										
	de santé et de bien-être 73										
	d'administration publique 74										
	80 ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS										
	de plein air de grande envergure 81										
	de récréation et de sports 82										
	de divertissement et d'éducation 83										
	90 RÉSIDENCES										
	unifamiliales 91										
	bifamiliales 92										
	multifamiliales 93										
	communautaires 94										
	saisonnières 95										
	maisons mobiles 96										
EXCLUSIONS	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS (en plus de l'article 1.2)										
DOMINANCE	résidentielle (R)										
	commerciale et de service (C)										
	industrielle (I)										
	agricole et/ou forestière (A)										
	d'usages communautaires (S)										
	de loisirs (L)										
	NORME SPÉCIALE	10, 11									
	voir l'article no.16										
NORMES D'IMPLANTATION	hauteur (en étages) maximum	3									
	minimum	1									
	nombre maximum de logements par bâtiment	20									
	coefficient d'occupation (rapport plancher/terrain)	1.0									
	marge de recul avant	20									
CRITÈRES DE PERFORMANCE	CLASSE A	A									
	CLASSE B										
	CLASSE C										
TYPES D'ENTREPOSAGE EXTERIEUR	TYPE A										
	TYPE B										
	TYPE C										
	TYPE D										

NOTES